

# PwDR 2014-2020 Mesure 19 - LEADER



## GAL Pays des tiges et chavées

*Intitulé du Projet* : Valorisation énergétique des déchets verts ligneux

RAPPORT D'ACTIVITES N° 12

Comité de projet du 24/03/2022

*Période* : 01/07/2021 au 31/12/2021

**Code projet** : 190208

**Arrêté Ministériel (date de signature)** : 01/12/2016 – 02/10/2020

**Période concernée** : du 01/01/2016 au 30/04/2022

**Budget global (100%)** : 261.900€ => 287.900€

**Budget phase 1/ phase 2** : /

**Bénéficiaire de la subvention** : GAL Pays des tiges et chavées asbl

**Coordonnées du coordinateur** : Xavier Sohet

Rue de la Pichelotte, 9D à Gesves

083/670.341 – [xavier.sohet@tiges-chavees.be](mailto:xavier.sohet@tiges-chavees.be)

**Coordonnées du chargé de mission** : Stephan Vis

083/670.347 – [stephan.vis@tiges-chavees.be](mailto:stephan.vis@tiges-chavees.be)

**Autorité responsable** : SPW Energie

Personne de contact à l'administration : Olivier Defawe et Eric Kmiotek

**Autorité responsable du suivi technique** : SPW Energie

Personne de contact à l'administration : Ornella Dupont

**Communes de** : Assesse, Gesves et Ohey

## **1. Généralités** : maximum 1 page

*En italique*, ce qui figurait déjà dans le précédent rapport, pour contextualisation et afin d'éviter d'inutiles reformulations.

### **1.1. Description succincte du projet**

*« Développer une ou plusieurs filières de conversion locale des gisements de biomasse ligneuse non valorisés actuellement en combustible pour alimenter des besoins de chaleurs publics et privés locaux ». Tel est l'intitulé dans la fiche projet. Un chargé de Mission (CM), Stephan Vis, a été engagé à mi-temps pour étudier cette filière locale et en favoriser l'émergence ainsi que pour favoriser la sensibilisation aux enjeux énergétiques globaux et locaux.*

*Face au contexte énergétique ambiant (boulimie énergétique, raréfaction des ressources (en particulier fossiles), changements climatiques, instabilité des prix, ...) et aux défis qu'un tel constat induit (indépendance énergétique, recours aux énergies renouvelables, objectifs internationaux, européens, nationaux et régionaux), un switch progressif du chauffage au mazout vers le chauffage à la biomasse locale et durable paraît incontournable. En France, en Allemagne, au Luxembourg, les réseaux de chaleur fonctionnant au bois sont légion. Au niveau local du Pays des Tiges et chavées (Ohey, Gesves, Assesse), cette impulsion manque.*

*Afin de pallier ce manque, quatre étapes ont été identifiées par le GAL :*

- 1. Evaluer les gisements locaux en biomasse ligneuse*
- 2. Evaluer les besoins en chaleur*
- 3. Envisager les différentes filières de valorisation de la biomasse*
- 4. Opter pour les filières les plus pertinentes et favoriser la concrétisation du projet.*

*Parallèlement à cette mission « biomasse », d'autres aspects liés à l'énergie verte sont suivis : projets éoliens, énergies renouvelables en général, politiques énergétiques communales (Pollec, ...). En avant pour une transition énergétique !*

### **1.2. Objectifs du projet**

*En matière de biomasse, il s'agit d'abord d'identifier et d'objectiver : Quelle biomasse ligneuse est présente et en quelle quantité ? Pourrait-on en mobiliser davantage ? Quels sont les grands consommateurs de chaleur ? Quels seraient les projets de chaudière et/ou de réseaux de chaleur les plus pertinents ?*

*L'objectif est également de fédérer les acteurs sur les problématiques liées à l'énergie*

en général, sur la biomasse en particulier, d'étudier des scénarii de valorisation de la biomasse ligneuse locale tant sur les aspects économiques, sociaux, qu'environnementaux. Enfin, d'appuyer la structuration des acteurs vers les filières les plus appropriées...

### **1.3. Liste du personnel engagé (y compris les stagiaires et les bénévoles)**

Nom, prénom	Projet	ETP	< ou > 25 ans	Engagement	
				T0	Tf
Vis, Stephan	Energie verte	0.5	>25 ans	01/02/2016	-

Le chargé de mission travaille cependant à 0.7 ETP. 0.2 ETP (1/5eme ETP) est consacré au projet Be-Reel depuis le 1<sup>er</sup> février 2020. Le présent rapport d'activité ne concerne pas ce projet Be-Reel (financé par le projet LIFE).

### **1.4. Modifications du partenariat**

Pas de partenariat privilégié à ce stade du projet.

## **2. Activités durant la période (en fonction des objectifs)**

### **2.1. Description des activités**

Les 4 étapes (évaluation de l'offre et de la demande, choix des filières et mise en œuvre) initialement identifiées comme des phases « successives » ont progressivement été dépassées par une réflexion parallèle : pour qu'à terme une filière se mette en place, des « expériences exemplatives » sont nécessaires. Mieux que des études théoriques, elles permettent de se poser les bonnes questions, d'identifier les freins, d'estimer les coûts, de fédérer, de concrétiser l'élan...

Par ailleurs, sensibiliser sur l'énergie en général, et agir concrètement sur quelques projets concrets, constitue sans doute la meilleure approche pour une action énergétique concertée à long terme sur le territoire.

Tout ceci figurait déjà dans les précédents rapports afin de contextualiser celui-ci.

Quoi de neuf au rayon énergie, particulièrement durant ce deuxième semestre 2021 ?

## 1. Biomasse locale

- a. Sur le plan juridique
- b. Sur le plan financier
- c. En résumé
- d. Divers

## 2. IsoITaMaison : le bilan

## 3. SFRE : les débuts

## 4. Appel à projets PFRE

## 5. Mesures transitoires

## 6. Divers

## 1. Biomasse locale

*Via marché public, le GAL a engagé le bureau d'avocats Equal Partners pour rédiger trois documents de manière parallèle :*

- *Le marché public pour désigner le prestataire incluant le prix maximum de la prestation*
- *Les statuts de l'asbl pluricommunale*
- *La convention de mise à disposition du site (bail)*

*Durant le mois de juin, les réunions se sont multipliées, notamment avec les communes, pour déterminer si un tel marché serait de service, de travaux ou une concession. La réunion du 21 juin (voir PV annexé) avec la tutelle a tranché : il s'agira d'un marché de service, celui-ci étant prépondérant dans le temps et le risque n'étant pas entièrement reporté sur le prestataire.*

*Une procédure concurrentielle avec négociation (PCAN), en deux temps (avis de marché puis cahier de charges) est adoptée.*

*En avant pour un **marché public européen**... pour un projet local !?*

*La suite du feuilleton au prochain numéro...*

La rédaction du cahier de charges, du moins sa partie technique a constitué la préoccupation principale du chargé de mission. **Au-delà de l'expérimentation technique (éprouvée les dernières années), de la structure juridique (enfin adoptée), comment partager les missions et les responsabilités de chacun afin qu'ASBL et Opérateur aient un intérêt commun, à court et à plus long terme ?**

Il s'agit là d'un défi autant technique qu'économique que doit traduire un cahier de

charges équilibré pour les deux parties.

a. Sur le plan juridique :

La collaboration avec le cabinet d'avocats Equal Partners s'est avérée très pertinente, constructive et efficace pour avancer sur les questions juridiques.

1. Le **projet de statuts** de l'asbl pluricommunale a été rédigé rapidement par Equal partners.
2. Pour garantir l'éligibilité des dépenses Pollec, l'asbl doit disposer d'un **droit réel** (ou d'un bail longue durée) sur le lieu d'investissement. Un droit emphytéotique a initialement été envisagé, la révision prochaine de sa loi permettant de limiter celui-ci à 15 ans. Mais 15 ans, pour un marché public, c'est long. Au cours des discussions, le bureau d'avocats a plutôt avancé sur un bail longue durée de 12 ans : plus simple, moins coûteux. Mais au fil des discussions avec les communes, désireuses d'obtenir un maximum de garanties de leur côté, Mme Valembos a suggéré un droit de superficie. C'est finalement la piste qu'ont du choisir les juristes. Ce yoyo n'a pas été confortable, en particulier pour les avocats qui ont dû s'adapter. Au bout du compte, un bail longue durée n'aurait-il pas été suffisant ? De son côté, l'opérateur aura-t-il encore accès à un prêt s'il a cédé un droit réel sur son terrain ?
3. Le **cahier de charges** (encore appelé Guide d'attribution) a constitué l'essentiel du travail. Les avocats se sont principalement concentrés sur la partie administrative et légale. Le chargé de mission a tenté d'élaborer des critères de sélection, précisé les missions et la manière de rémunérer l'opérateur à sélectionner.

Comme rappelé ci-dessus, la procédure européenne PCAN se déroule en deux temps. Au mois d'août la première phase a été lancée : l'appel à candidature, via la plateforme numérique européenne e-procurement. La procédure a dû être relancée trois fois : annexe non parue, drapeau mal coché, bug dans le système... C'est le coordinateur du GAL (Xavier pour ne pas le citer), représentant légal du GAL, qui a passé du temps à relancer ce marché laborieux.

L'objectif de cette première phase était de sélectionner les candidats européens susceptibles « **d'exploiter une plateforme biomasse en vue de la transformation de résidus de bois en plaquettes sur le territoire des communes de Ohey, Gesves et Assesse** ». Le site et l'opérateur sélectionnables devaient donc disposer d'un site accessible pour les services techniques des trois communes et en outre disposer d'une solide expérience et d'atouts pour réduire les coûts d'infrastructure et d'exploitation. Si la multinationale Veolia a un temps montré son intérêt, un seul

candidat a remis une candidature officielle : il s'agit de Biospace, situé sur la commune de Gesves, à la limite avec celle d'Ohey. Ce site dispose d'une biométhanisation et le projet de séchage permet de valoriser la chaleur résiduelle issue de la cogénération.

b. Sur le plan financier :

Un marché public a été lancé par le GAL pour élaborer un plan financier persuasif. C'est le bureau EnBosco, en la personne de Axelle Valembois, conseillée par ValBiom, qui a été sélectionné. Cette collaboration a permis d'édifier un plan financier sérieux, bien structuré. Cette expertise a permis d'amener de nouveaux sujets : une redevance à payer par l'opérateur, une sorte de cautionnement de viabiliser l'asbl, un droit de superficie plutôt qu'un bail longue durée... La collaboration n'a pas toujours été facile, pas toujours constructive mais globalement pertinente et certainement intéressante. Un plan financier, équilibré pour l'asbl, a finalement été présenté (par deux fois) en Intercollège.

LE PROJET	12 années												Total 12 ans	
	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033		2 034
<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>11 883</b>	<b>22 667</b>	<b>33 650</b>	<b>52 422</b>	<b>74 622</b>	<b>88 799</b>	<b>95 655</b>	<b>102 977</b>	<b>110 299</b>	<b>110 299</b>	<b>110 299</b>	<b>110 299</b>	<b>110 299</b>	<b>923 671</b>
Vente de plaquettes	9 213	18 425	27 638	42 992	61 417	73 700	79 842	85 983	92 125	92 125	92 125	92 125	92 125	767 708
vente de refus	751	1 502	2 253	3 504	5 006	6 007	6 507	7 008	7 509	7 509	7 509	7 509	7 509	62 571
ventes fines	320	640	960	1 493	2 133	2 559	2 772	2 986	3 199	3 199	3 199	3 199	3 199	26 658
recette transport	1 400	2 100	2 800	4 433	6 067	6 533	6 533	7 000	7 467	7 467	7 467	7 467	7 467	66 733
<b>Coûts d'achat</b>	<b>9 887</b>	<b>18 375</b>	<b>26 862</b>	<b>41 474</b>	<b>58 682</b>	<b>69 532</b>	<b>74 724</b>	<b>80 382</b>	<b>86 040</b>	<b>86 040</b>	<b>86 040</b>	<b>86 040</b>	<b>86 040</b>	<b>724 080</b>
1. Achats d'intrants	1 151	2 301	3 452	5 370	7 671	9 205	9 972	10 740	11 507	11 507	11 507	11 507	11 507	95 889
2. Coûts des prestations	8 737	16 073	23 410	36 105	51 011	60 327	64 751	69 643	74 534	74 534	74 534	74 534	74 534	628 191
Cout broyage externalisé	2 188	4 376	6 564	10 211	14 587	17 504	18 963	20 421	21 880	21 880	21 880	21 880	21 880	182 332
Cout du Prestataire	4 221	8 441	12 662	19 696	28 137	33 764	36 578	39 391	42 205	42 205	42 205	42 205	42 205	351 708
Cout de Prestataire - refus	228	456	685	1 065	1 521	1 826	1 978	2 130	2 282	2 282	2 282	2 282	2 282	19 017
cout de transport si via asbl	1 400	2 100	2 800	4 433	6 067	6 533	6 533	7 000	7 467	7 467	7 467	7 467	7 467	66 733
contrôle humidité	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1 200
contrôle granulométrie	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	7 200
<b>Coûts d'exploitation</b>	<b>4 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>14 000</b>	<b>158 000</b>
1. Frais généraux	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	48 000
2. Rémunérations coordinateur asbl	-	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	110 000
<b>Résultat exploitation du projet</b>	<b>-2 004</b>	<b>-9 708</b>	<b>-7 212</b>	<b>-3 052</b>	<b>1 939</b>	<b>5 267</b>	<b>6 931</b>	<b>8 595</b>	<b>10 259</b>	<b>10 259</b>	<b>10 259</b>	<b>10 259</b>	<b>10 259</b>	<b>41 591</b>
<b>Les installations</b>	<b>2 022</b>	<b>2 023</b>	<b>2 024</b>	<b>2 025</b>	<b>2 026</b>	<b>2 027</b>	<b>2 028</b>	<b>2 029</b>	<b>2 030</b>	<b>2 031</b>	<b>2 032</b>	<b>2 033</b>	<b>2 034</b>	<b>Total 12 ans</b>
Cout d'investissement	-252 300													-252 300
Mise à disposition matériel	20 000	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	59 996
Subside Policc régional 75%	189 225													189 225
Résultat hors soutien communal	-43 075	1 129	-6 375	-3 879	281	5 272	8 600	10 264	11 928	13 592	13 592	13 592	13 592	38 512
Subside Policc Communal 25%	63 075													63 075
Préfinancement communal	0													-
<b>Résultat avec installation</b>	<b>20 000</b>	<b>1 129</b>	<b>-6 375</b>	<b>-3 879</b>	<b>281</b>	<b>5 272</b>	<b>8 600</b>	<b>10 264</b>	<b>11 928</b>	<b>13 592</b>	<b>13 592</b>	<b>13 592</b>	<b>13 592</b>	<b>101 587</b>
CASH FLOW	20 000	21 129	14 754	10 874	11 155	16 427	25 027	35 292	47 220	60 812	74 404	87 996	101 587	

Rentabilité du projet

**Hypothèse 0**

Index prestataire	0%
Cout prestataire	100%
Tonnage plaquettes	100%
Rémunération employé	100%

Redevance 20 000€ + 3 333€/an  
**Rémunération 10 000 € dès 2024**  
 Ventes = données estimées  
 Pas d'index  
 Prestataire rémunéré à 42€/t

Résultat  
38 000 euros

Cash Flow positif



c. En résumé

Fin 2021, le projet tel que présenté aux communes par le GAL accompagné de ses partenaires juridique et financier ne convainc malheureusement pas. Deux inter-Collèges n'ont pas pu rassurer les communes. Le risque pour les communes demeure trop incertain, difficile à cerner et de nombreuses questions, tant juridiques que financières ne reçoivent pas de réponse ferme, univoque ou compréhensible. Dans leur chef, l'heure est surtout aux interrogations, certains acquis semblant même remis en question...

Sans le soutien des Collèges et l'aval des Conseils communaux, le projet ne peut

s'élancer.

De son côté, l'opérateur pressenti se questionne également sur la rentabilité de l'activité de séchage/criblage pour lequel il serait rémunéré. Lui aussi tente d'obtenir des garanties de la part des communes. Pourra-t-il utiliser le système de séchage à d'autres fins ?

⇒ En une phrase : beaucoup d'énergie, peu de résultats... Certes, la première phase de la procédure européenne est lancée. Mais c'est loin d'être suffisant.

#### d. Divers

Notons de manière plus positive que l'expérimentation au « garage communal » suit son cours : la routine ! Dès l'automne venu, les plaquettes autoproduites sont venues alimenter le silo de la chaufferie communale. Les Services techniques de la commune de Gesves gèrent le stock de l'été de manière tout à fait autonome. Plus de pannes signalées. Ça roule. Ou plutôt : ça chauffe !

Cet hiver, il est également prévu que les parcelles exemplatives de saule soient recepées. Le marché public a été attribué. Phitec viendra dès que le temps sera plus sec.

*Au-delà de la coordination du projet, de la réflexion aux décisions et à leur mise en œuvre, de la concertation, des divers calculs (humidité, coût, quantités, rendements), de la communication (par rapport aux voisins du site d'expérimentation ou via les organes plus classiques (bulletins communaux, site et newsletter GAL), voici quelques dates clés liées à cette expérience pilote au Ry des Fonds à Gesves, à son éventuelle extrapolation et à la promotion de la biomasse en général :*

07 Elaboration CSC pour Elaboration Plan financier

15/07 Réunion Equal Partners

26/07 Réunion Echevin Gesves Ph.H.

27/07 Bureau GAL

30/07 Réunion PH. H (échevin Gesves) et Xavier

02/08 Lancement avis de marché via E-procurement

04/08 Attribution MP Plan financier (En Bosco, A.V.)

05/08 Réunion Plan financier AV

09/08 Visite garage communal et réunion Plan financier AV

11/08 Réunion Juristes (EP) et financière (AV)

16/08 Réunion financière (AV)

18/08 Réunion financière chez F.M.

19/08 Visio PNGaume sur projet biomasse

24/08 Prélèvements échantillons, gestion garage, dépôt Ciney

26/08 Réunion financière AV avec Xavier  
27/08 Réunion avocats EP  
30/08 InterCollège Biomasse  
01/09 Réunion financière AV avec Xavier  
07/09 Réunion Echevin Gesves PhH  
07/09 Réunion F.M  
13/09 InterCollège Biomasse  
12/10 Réunion Avocats EP  
13/10 Réunion F.M  
22/10 Rencontre F.M.  
11 Appel d'offre Recepage Saule  
2/12 Rencontre John ST Gesves parcelle saule  
14/12 Réunion EP  
16/12 Réunion EP (parcourir CSC)

## **2. IsoTaMaison : Le bilan**

*Rappel : IsoTaMaison est une action du GAL qui vise à lever un frein classique à la rénovation énergétique : le coût de l'audit ! En rendant celui-ci gratuit, envisager une rénovation devient plus abordable pour tous. De plus, IsoTaMaison propose un accompagnement personnalisé et gratuit tout au long du processus afin de maximiser les chances de « passage à l'acte ».*

*Quelque 100 personnes ont manifesté leur intérêt pour l'action IsoTaMaison. 36 ont remis un dossier de candidature complété. Enfin, fin octobre 2019, le jury a sélectionné 20 ménages, principalement des ménages à revenus très modestes (10R1, 6R2, 4R3).*



*Même si le suivi continue encore avec certains ménages (et l'auditeur !) qui n'ont pas encore terminé (voire entamé) leurs travaux, l'heure est au bilan. Mais afin de ne pas être redondant par rapport à ce qui a déjà été présenté, ce qui a motivé à poursuivre l'action via l'appel à projets Walloreno et qui motive à pérenniser via le lancement d'un service de facilitation à la rénovation énergétique (voir le chapitre sur les extensions GAL), nous nous limiterons à quelques points :*

- *Ce n'est pas l'audit le frein à la rénovation, c'est le coût de l'audit. En rendant celui-ci gratuit ou presque, l'audit est perçu très positivement.*



- *L'audit objective, offre une vision globale à long terme, évolutive, et incite à faire davantage que ce qui était initialement envisagé.*
  - *Les primes incitent fortement, en tout cas pour les ménages à faible revenu et pour des rénovations importantes. Pas -ou peu- dans les autres cas, en particulier lorsqu'un peu d'isolant est déjà présent.*
  - *La complexité et la lourdeur des démarches décourage. Sans accompagnement prolongé ou motivation initiale, certains abandonnent.*
  - *Les entrepreneurs contribuent chacun à hauteur de 1% de la valeur des travaux énergétiques (sur devis signé). Point positif : aucun n'a refusé cette participation, pourtant souvent demandée a posteriori puisque le ménage-rénovateur oubliait parfois de mentionner ce %. Point plus négatif : la lourdeur administrative pour le GAL...*
- L'important est avant tout de créer des synergies, stimuler l'échange afin d'affiner les compétences !*

## Statistiques :

- 5 séances d'info (+primes et chauffage bois)
- Flyer, affiches, roll-up, articles bulletins communaux, FB, News GAL, responsables énergie, CPAS...
- 108 personnes intéressées, 36 dossiers complets...
- 1 jury (avec Electrons libres) - 11/2019
- Critères : 1. Social, 2. Énergétique, 3. Motivation
- 20 ménages sélectionnés
  - 11R1, 6R2, 3R3
  - 7 Assesse, 7 Ohey, 6 Gesves
- 1 rencontre avec les 20 ménages candidats-rénovateurs (+GAL et auditeur)
- 20 audits « très contents » (sauf 2)
  - 9 rénovations « conséquentes »
  - 7-8 rénovations mineures ou encore à venir...
  - 3-4 abandons
- Primes jusqu'à 64.000€ ! cfr pmp <https://fr.calameo.com/read/005894720f579dc26bfe7?page=1>



### Hors rapport :

*A noter que depuis février 2020, le GAL « prolonge » cette action via le subside Walloreno, pour 30 autres ménages du territoire. 9 autres communes ou acteurs supracommunaux ont également été sélectionnés dans ce cadre. Mais l'expérience d'IsolTaMaison a permis au GAL d'aborder de manière optimale ce nouvel appel.*

*Le chargé de mission énergie y consacre 1/5ETP. Cette mission ne rentre cependant pas dans le cadre de ce rapport lié au projet Leader.*

*Toujours est-il que le GAL commence à devenir un interlocuteur reconnu dans le cadre de la politique régionale de rénovation énergétique des bâtiments. L'action pilote IsoTaMaison y a largement contribué !*

Le bilan financier vient d'être clôturé, même si la plupart des candidats rénovateurs continuent de « passer à l'acte ». Un rapport final sur l'ensemble de l'action est disponible.

### **3. SFRE : le début**

SFRE comme **Service de facilitation à la rénovation énergétique !**

Présenté comme une des trois actions phares de l'extension Leader, le SFRE a démarré progressivement. Le bilan d'IsoTaMaison mais aussi les limites de l'action Walloreno ont quelque peu modifié les enjeux. Par ailleurs, un appel à projet parallèle de la RW (voir point suivant) a un moment laissé entrevoir une action encore plus ambitieuse, sur un territoire plus important, avec des moyens plus conséquents, en particulier pour suivre les projets après l'entame des démarches.

Ces « complications » ont quelque peu ralenti le démarrage du SFRE. Comment « bien » faire les choses, efficacement, sans s'y perdre ?

Pour rappel, le principe du SFRE tel que défini dans l'extension Leader est formulé comme suit :

« La création d'un service de facilitation à la rénovation énergétique (SFRE) permettrait de systématiser l'aide aux ménages hésitants et désireux d'obtenir un accompagnement pour la rénovation de leur logement.

Ces deux expériences [ITM et Walloreno] montrent la nécessité de lever un des principaux freins à l'isolation des bâtiments : le coût de l'audit. L'audit est clairement nécessaire (il objective les priorités, chiffre les travaux, incite à faire davantage que ce qui était envisagé, permet de bien faire les travaux, ...) mais son coût est souvent rédhibitoire pour ceux qui sont encore hésitants au départ. De même, l'accompagnement personnalisé est primordial, en particulier pour les ménages à plus bas revenu. (...)

Comme le nom du SFRE le dit bien, il s'agit de faciliter : en amont, les personnes intéressées parcourent les magazines, se rendent aux guichets de l'énergie, visitent des sites web... Mais souvent, cela ne suffit pas pour que ces candidats rénovateurs passent à l'acte. Localement, nous allons faciliter le recours à l'audit, voire directement à la rénovation dans le cas où l'audit ne serait pas pertinent.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la sortie progressive du mazout en 2035 et pleinement dans la stratégie régionale de rénovation énergétique. »

#### a. Une visite d'orientation

En pratique, le SFRE propose une première « visite d'orientation ». Cette visite *in situ* a comme objectif d'analyser brièvement les lieux et les attentes afin d'orienter le ménage vers les prochaines étapes :

- Une division de logement ? Une extension ? Une modification de volume ? Quel projet ? Un permis d'urbanisme avec architecte ? Un permis sans architecte ?
- A priori, quels travaux d'isolation et/ou de remplacement de chaudière ? Par quoi ? Quels types de chauffage seraient plus adaptés ? Quelles mesures prioritaires ? Comment ? Les guichets de l'énergie ? Qui contacter ?
- Un audit serait-il pertinent ? Selon les attentes, la catégorie de revenus et d'autres paramètres : audit Logement, simple conseil ou rénovation sans le système des primes ?
- Quid du financement des travaux ? Accès aux prêts à taux zéro ? Quelles aides seraient possible ?
- Un (pré)financement de l'audit via le SFRE serait-il opportun afin de permettre au ménage d'aller plus loin ?

Si les questions sont multiples et les ménages souvent dans la perplexité par rapport aux démarches à entreprendre, le SFRE parvient à créer un climat de confiance : il n'a aucun intérêt financier à faire valoir et sa situation locale et associative rassure.

#### b. (pré)financement de l'audit

Lorsque le ménage en a besoin, un préfinancement de l'audit logement est proposé. En fonction des besoins et de la catégorie de revenu du ménage, le SFRE intervient dans le financement, jusqu'à 350€/audit.

Le SFRE lance alors un appel d'offre à auditeur Logement pour effectuer l'audit. Le SFRE avance le coût de l'audit et récupère ensuite la prime à l'audit, via une convention signée avec le candidat rénovateur. Un modèle de facture type est en cours de négociation avec le service d'analyse des primes afin que le ménage puisse bénéficier de la prime (la facture doit donc lui être adressée) tout en bénéficiant de l'aide du SFRE (qui doit donc payer la facture).



### c. Concrètement

Depuis le lancement au mois d'octobre, 9 habitations ont été visitées. Chaque cas semble complètement différent. L'audit ne semble pertinent que dans 4 cas, dont 1 va bénéficier d'un préfinancement de l'audit par le SFRE. 2 ménages doivent d'abord faire appel à un architecte. Pour les 3 cas restants, ils doivent principalement changer leur système de chauffage, et isoler l'une ou l'autre parois, les travaux y sont évidents et l'audit ne serait qu'un frein inutile.

Aucune publicité n'a encore été organisée pour diffuser l'existence du SFRE.

Les retours sont très positifs. Les débuts semblent prometteurs...

Les dates des visites du SFRE :

11/10 Visite 1 : Gesves C. Rue des Fontaines	architecte
12/10 Visite 2 : Sorée G+E	architecte
22/10 Visite de chantier Gesves (dans le cadre de Walloreno)	
19/11 Visite 3 : Ohey S&E > Lancement MP auditeur logement	audit financé
23/11 Visite 4 : Sorée DR	audit +chaudière
25/11 Visite 5 : Assesse SLL JL	chaudière
30/11 Visite 6 : Gesves FLT FD	audit
1/12 Visite 7 : Gesves Stru RM	chaudière +
08/12 Visite 8 : Assesse SLL AD	chaudière
10/12 Visite2bis : Sorée G+E	architecte
20/12 Visite 9 : Ohey-Haillot DA	audit

## **4. L'appel à projets PFRE**

PFRE comme Plateformes de rénovation énergétique. Début août 2021 paraissait un appel à projet de la RW consistant à sélectionner de futures plateformes de rénovation énergétiques. En association avec les deux GALs voisins (Meuse@Campagnes et Condroz-Famenne), le GAL a introduit une candidature au nom de 9 communes, celles-ci contribuant au financement complémentaire exigé (25%).

Sur un tel territoire et avec un budget adapté, il aurait été envisagé de faire davantage que le SFRE qui se limite à l'action du chargé de mission énergie du GAL. Il aurait été possible d'engager un équivalent temps plein, avec un profil davantage social et administratif, pour accompagner les ménages sur la durée et pallier une procrastination fréquente une fois les diverses étapes clarifiées.

Les 9 collègues avaient marqué leur intérêt et leur accord, les guichets de l'énergie avaient été contactés pour élaborer des synergies, une réunion avec différents

interlocuteurs clé (chef de cabinet adjoint, RenovEnergie, ...) avait été organisée. Fin 2021, nous avons malheureusement pris connaissance que notre projet n'avait pas été retenu. Quel dommage !

Quelques étapes du projet (avorté) :

08 Appel à projets Plateforme de rénovation énergétique (PFRE)

12/08 Réunion PFRE au GAL

25/08 Réunion PFRE au GAL

20/09 Introduction candidature (9 communes) pour appel à projets PFRE

## **5. Mesures transitoires**

Le rapport précédent se terminait par :

*Les projets d'extension de la mission « Energie verte » ont été acceptés fin juin 2021. Un projet économique, un à caractère social et un troisième de sensibilisation liant énergie et environnement, soit :*

- *La coordination du lancement de la plateforme biomasse*
- *Un service de facilitation à la rénovation énergétique*
- *Un chemin didactique sur les énergies locales*

*Voilà qui ouvre de nouvelles perspectives !*

Force est de constater que les deux premiers projets ont bien avancé. Le chargé de mission énergie est nommé « fonctionnaire dirigeant » 😊 dans le cadre du marché de la plateforme biomasse et le SFRE démarre lentement mais sûrement.

Par contre, le troisième projet, celui d'un chemin didactique sur les énergies locales, n'a pas avancé. Le projet de la commune d'Ohey d'acquérir un site (Ozone/Osez) a été abandonné et le temps manque au chargé de mission pour s'y concentrer.

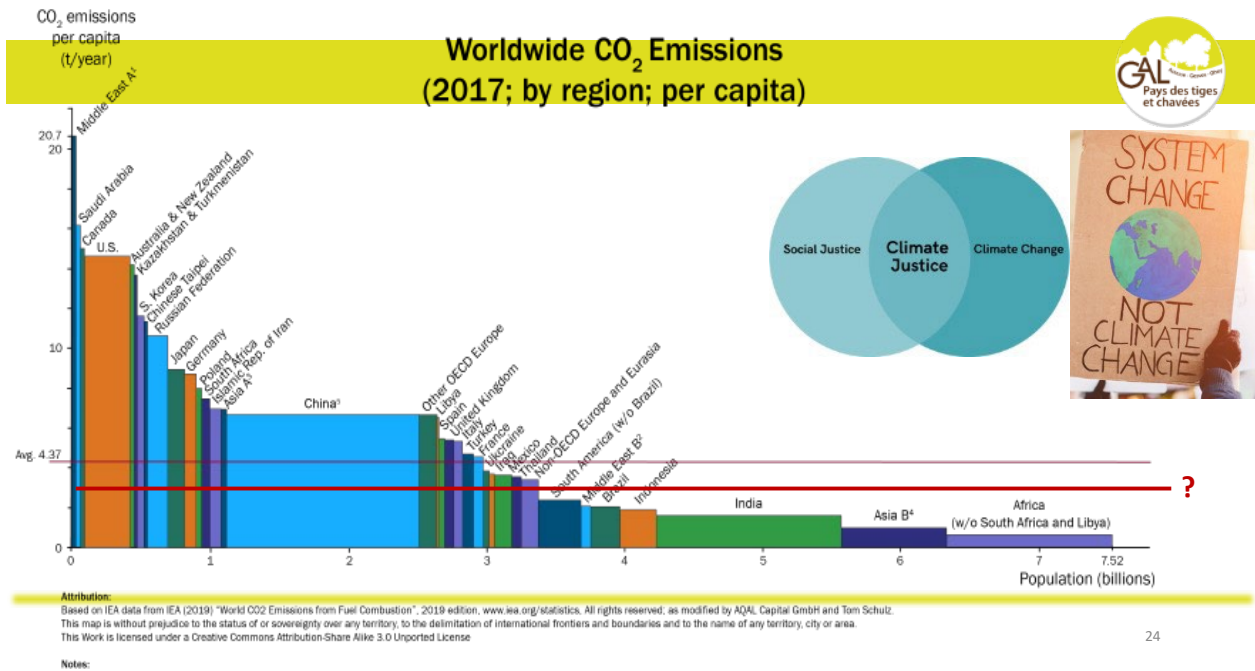
## **6. Divers :**

Rédaction d'articles sur l'énergie, le climat, avis sur des projets énergétiques locaux, concertation avec différents acteurs : l'actualité énergéto-climatique se réveille en cette fin 2021 !

*Ci-dessous, quelques moments importants qui dépassent le cadre de la mission Energie verte. Ce sont des moments de rencontre, de renforcement d'équipe, autant*

*d'instantanés énergisants ou fédérateurs. Parfois formels, parfois drôles, souvent stimulants !*

- 12/07 Diffusion locale appel à projets « géothermie »
- 13/07 Réunion Pollec 2021 (commune Gesves)
- 07 Candidature Pollec 2021 ?
- 07 Pollec 2020 : règles Minimis
- 29/07 Rencontre D.Goethegubuer (éolien, biomasse, Champs d'énergie...)
- 08 Avis agrivoltaïsme
- 16/09 Comité de projet « Energie verte »
- 21/09 Présentation Energie : Smart rurality (U-Namur)
- 07/10 Réunion Equipe GAL
- 09/11 Réunion Parc naturel
- 18/11 Réunion Equipe GAL
- 2/12 Réunion CPAS sur PAPE
- 2/12 Réunion Pollec Gesves au GAL
- 03/12 Réunion Miscanthus au GAL
- 17/12 Présentation sensibilisation Climat/Energie au GAL (Equipe)



## **2.3. Points positifs et difficultés rencontrées**

### **Points positifs :**

- *Le prix actuel du mazout n'incite toujours pas à la dynamisation de la filière ; les aides régionales pour les aspects « chaleur » ne sont pas assez conséquentes et ne semblent pas évoluer favorablement.* Ceci était une constante depuis quelques années, inlassablement répété dans les rapports d'activité. Le prix élevé du gaz a réveillé consciences et politiques : notre dépendance énergétique est intenable. Le timing semble enfin bon pour switcher progressivement les chaufferies communales du mazout vers le bois !

### **Difficultés rencontrées :**

- Les freins engendrés par la complexité juridique (marché européen de services, asbl pluricommunale), technique et économique reportés sur plusieurs acteurs (Collèges, Tutelle, avocats, financière, GAL) sans partenariat public-privé qui aurait permis d'inclure l'opérateur dans les négociations dès le début.
- Plus l'échéance approche, plus les craintes se cristallisent, chez l'un ou chez l'autre... A chaque réponse, deux nouvelles questions.
- La chronophage des adaptations et négociations incessantes.

## **3. Programme de travail pour la période suivante**

Le rapport a été structuré de telle façon qu'à l'issue de chaque point, la suite a été décrite, du moins suggérée. En voici les principales étapes :

- Financier : indexation des prix ? Sur quelle base ?
- Equilibre financier de l'asbl... et du prestataire
- Adhésion des Collèges et Conseils Communaux
- Finalisation et publication du marché européen (2<sup>ème</sup> phase)
- Négociation sur le prix et le modèle technique avant attribution du marché
- Création de l'asbl
- Contrats et conventions
- Structuration du SFRE : publicité, temps disponible, visites...